



Livret d'accueil

ESAT Ernest Schaffner

03 21 13 48 50



Prénom :

Nom :

Remis le :

Mot du Président



Jacques BreLOT,
Président

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil d'Administration de l'Apei de Lens et environs,
j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans l'une de nos structures :
l'ESAT Schaffner de Lens.

L'Apei de Lens et environs, créée en 1958, a toujours eu le souci
de répondre aux besoins des personnes handicapées, des familles, des professionnels
et des bénévoles dans une communauté de destin
qui s'appuie sur des valeurs communes :

le Respect, la Solidarité et l'Action.

Ces valeurs, je vous demande de les partager.
Elles nous guident au quotidien dans nos relations,
elles sont notre liant pour trouver ensemble notre route
afin de réaliser le meilleur projet pour la personne handicapée intellectuelle
qui est au centre de nos préoccupations.

A votre entrée dans notre établissement, il vous sera proposé d'adhérer à notre Association.
Celle-ci vous apportera son aide dans vos différentes démarches.
Cette appartenance vous donnera le droit, de fait, de voter à notre assemblée générale.
Les associations sont les porte-parole des familles, elles guettent les fractures de notre société pour mettre en place, pour innover, pour anticiper ce dont nos enfants ont besoin.
Vous ferez ainsi partie de notre grand mouvement parental.

Je vous invite à être acteur en participant régulièrement à nos manifestations,
elles sont toujours conviviales et elles sont des occasions pour rencontrer d'autres familles.
Thomas Delreux, Directeur Général, s'associe à moi pour vous souhaiter

Bienvenue dans notre Association!

le Président : Jacques Brelot



Mot de bienvenue du Directeur



Pierre-Yves Dujardin,
Directeur
du Pôle Travail

Madame, Monsieur,

Vous venez de rejoindre l'ESAT : l'ensemble de l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue.

Ce livret est réalisé dans le respect de la loi de 2002 qui garantit et organise les droits et les devoirs des personnes accueillies.

Il vous aidera à mieux connaître notre structure de travail et à répondre à vos premières questions.

Nous vous souhaitons une bonne intégration dans notre établissement!

Pierre-Yves Dujardin,
Directeur du Pôle Travail.

Mot de bienvenue du Président du Conseil de Vie Sociale



Sylvie Lelièvre,
Présidente du CVS

Le Conseil de la Vie Sociale vous souhaite la bienvenue au sein de l'ESAT Schaffner.

Je suis Présidente du Conseil de la Vie Sociale depuis 3 ans et 6 travailleurs m'aident.
Nous représentons nos collègues.

Notre rôle est de transmettre leurs besoins ou leurs interrogations concernant le travail auprès de l'équipe de direction et du Directeur, Monsieur Dujardin.

Alors si tu as des questions, n'hésites pas à venir nous voir !!!!!

Sylvie Lelièvre
Présidente du CVS

Plan d'accès

L'ESAT Schaffner est réparti sur 3 sites :

- 1er site : 38 bis, rue Emile Zola - 62160 GRENAY



Le siège administratif de l'ESAT est situé à Grenay.
Vous pouvez y accéder en voiture, en bus, à pied ou en train (Gare Bully-Grenay).

Voici la liste des prestations qui y sont travaillées :

- Siège
- Sous-traitance industrielle
- Entretien des Espaces Verts et Aménagements paysagers
- Prestations de services extérieurs (Entretien de locaux,...)
- Cuisine
- Bois industriel

- 2e site : 12, rue du Pourquoi Pas - 62300 LENS



Vous pouvez accéder à ce site de Lens en voiture, en bus, à pied ou en train (Gare de Lens).

Voici la liste des prestations qui y sont travaillées :

- Sous-traitance industrielle
- Cartonnerie / Contre-collage
- Prestations de services extérieurs (Entretien de locaux, Nettoyage de voirie,...)
- Cuisine
- Confection couture
- Blanchisserie

- 3e site : rue des Colibris – PA les Oiseaux – 62218 LOISON



Vous pouvez accéder à ce site de Lens en voiture, en bus, à pied ou en train (Gare de Lens).

Voici la liste des prestations qui y sont travaillées :

- Mécano-soudure

Admission à l'ESAT Schaffner

Pour intégrer l'ESAT, il vous faut une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en cours de validité. Votre secteur d'activité, décrit ci-dessous, sera déterminé en fonction de vos souhaits et aptitudes et en fonction des besoins de l'établissement.

Description des principales activités techniques et commerciales de l'ESAT Schaffner

– **Sous-traitance industrielle**

Activités de tri, d'emballage, de conditionnement, de montage de sous-ensembles, de contrôle qualité et de toute demande liée à l'activité industrielle ou commerciale.



– **Entretien des Espaces Verts et Aménagements paysagers**

Tonte, débroussaillage, désherbage, taille, bêchage, élagage... de jardins ou de grands espaces.

Conception et réalisation d'aménagement paysager.



– **Cuisine**

Préparation, confection et service de repas pour le Pôle Travail et pour certains autres établissements de l'Apei de Lens.



– **Bois industriel**

Création et assemblage de palettes, de caisses d'emballages, de gabarits de calage utilisés dans l'industrie mais aussi de nichoirs ou tout autre projet à la demande.



– **Cartonnerie / Contre-collage**

Fabrication de chemises extensibles en carton, de calendriers muraux,...



- Prestations de services extérieurs

Entretien de locaux, Nettoyage de voirie, Entretien de bureaux, locaux industriels et commerciaux,...



- Confection couture

Etude et réalisation de travaux de couture (patron, découpe, retouches,...).



- Blanchisserie

Entretien du linge (lavage, repassage,...)



- Mécano-soudure :

Usinage simple, façonnage, assemblage, pliage, soudure, chaudronnerie à façon, tronçonnage, la peinture,...



Accompagnement médico-social



Les actions d'accompagnement

L'**assistante sociale** vous aide et vous conseille dans vos relations et vos démarches avec les organismes tels que la MDPH, la CAF, les associations de tutelle (ou les tuteurs indépendants),...

Elle est présente à l'ESAT du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 12h30 à 16h15.



Les **psychologues** peuvent intervenir, à votre demande ou si des besoins sont repérés par l'équipe, lorsque vous rencontrez un mal-être ou des difficultés affectives et relationnelles et ce, sur rendez-vous (sauf urgences).

Elles vous proposeront des rencontres régulières.

Si nécessaire, elles vous orienteront vers des personnes extérieures, et éventuellement vous accompagneront dans vos premières démarches.



Un **référent** dans l'équipe médico-sociale est désigné pour vous accompagner, en lien avec votre moniteur d'atelier, tout au long de votre parcours au sein de notre ESAT.

Pour tout renseignement ou pour contacter un membre de l'équipe médico-sociale,
vous pouvez téléphoner au 03 21 13 48 50.

Les activités de soutien

Les activités de soutien vous aident à développer vos capacités d'autonomie et répondent à votre projet de vie (personnel et professionnel).

Elles sont mises en place à votre demande ou en fonction des besoins repérés par l'équipe médico-social ou votre moniteur.

- Autonomie dans les déplacements piétons
- Autonomie dans les transports
- Autonomie à la vie sociale (gestion de budgets, administratif,...)
- Etre citoyen
- Développement cognitif (mémoire - attention - concentration / espace - perception - repérage)
- Préparation à la retraite
- A l'extérieur (dans les centres culturels, maîtrise de savoirs de base, cuisine)
- Activités physiques adaptées

Les partenaires

En lien avec les usagers, l'ESAT travaille en réseau avec de nombreux partenaires :

- la famille et / ou les représentants légaux
- les organismes sanitaires et sociaux
- les communes
- les différentes associations de loisirs, culturelles ou sportives
- les associations sœurs (autres Apei, La Vie Active,...)
- la MDPH
- la CAF
- DEQUALCO (formation Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience ou RAE et Validation des Acquis et de l'Expérience ou VAE)
- ...

La politique de formation

Des formations individuelles ou collectives sont mises en place à votre demande ou en fonction des besoins repérés par les moniteurs ou l'équipe médico-sociale.

Elles vous permettent d'évoluer sur le plan professionnel et sur le plan de l'autonomie sociale.

Restauration



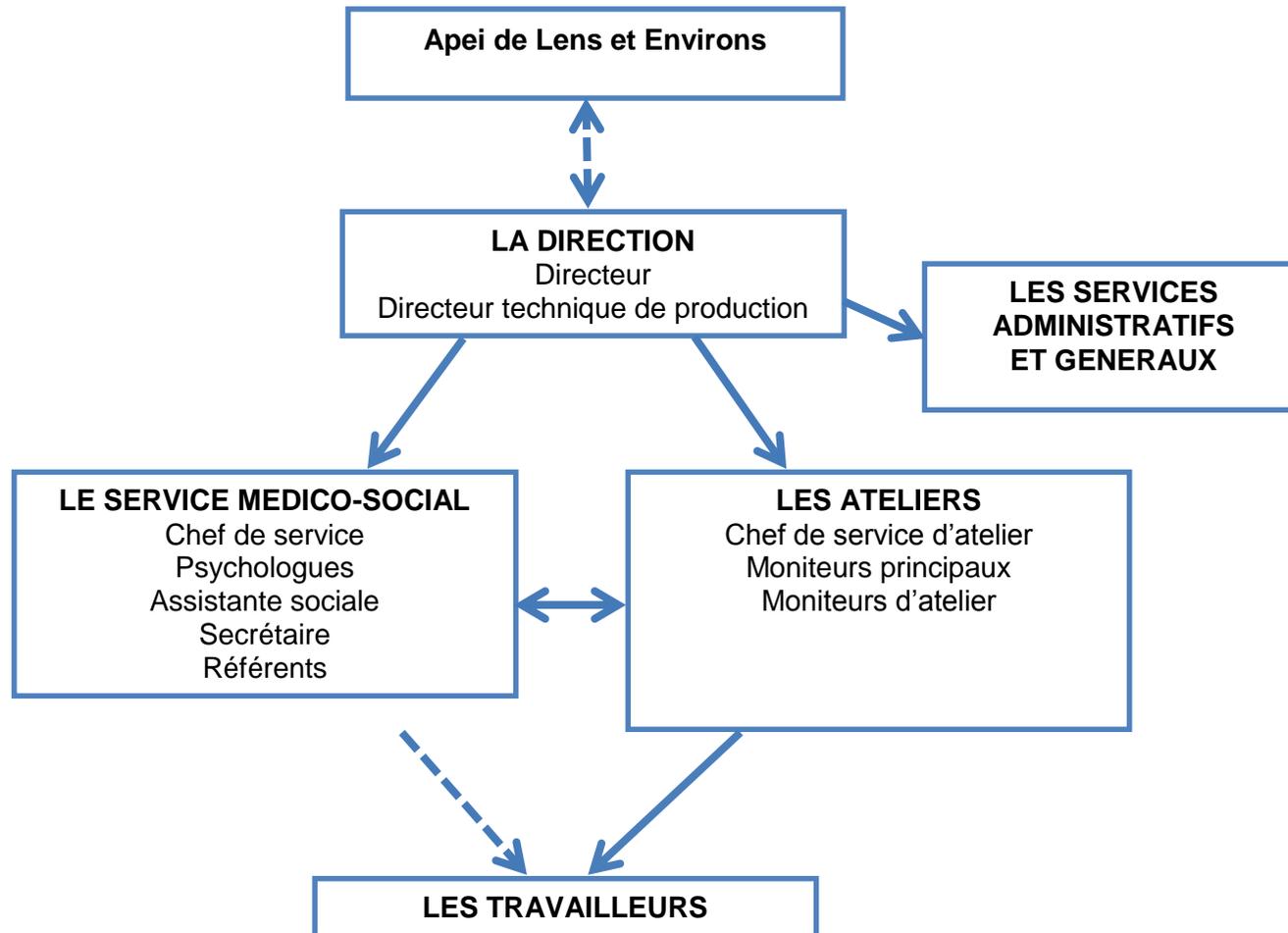
Les repas sont pris obligatoirement dans l'une des salles de restauration de l'ESAT ou éventuellement sur le lieu de travail extérieur.

Ils sont prélevés sur le bulletin de rémunération.

Les menus sont équilibrés et adaptés au régime si nécessaire.

Les repas se prennent entre 11h45 et 13h en fonction de l'organisation mise en place sur chacun des sites.

Les professionnels



Les papiers que vous devez donner

- Pour les données administratives, les photocopies de :

<p>la copie de votre notification d'orientation de la CDAPH</p> 	<p>la copie de votre carte vitale et votre carte de mutuelle</p>  
<p>la copie de votre attestation de responsabilité civile</p> 	<p>la copie de votre jugement de tutelle ou curatelle</p> 
<p>La copie de votre numéro d'allocataire CAF</p> 	<p>La copie de votre carte d'identité</p> 
<p>La copie de votre carte d'invalidité</p> 	<p>4 photos d'identité</p> 
<p>Un relevé d'identité bancaire</p> 	

ainsi que la fiche de renseignement fournie par l'ESAT que vous aurez complétée.

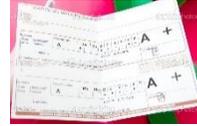


- Pour les données médicales :

- la photocopie de votre carnet de vaccination



- la photocopie de votre carte de groupe sanguin



- la fiche de traitement complétée

- la fiche de renseignement pour une intervention médicale d'urgence

- la photocopie de l'ordonnance en cas de traitement régulièrement

Les papiers que vous recevez

- votre Livret d'Accueil

- la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie

- la Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales

- le Règlement de Fonctionnement de votre établissement

- votre Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail

- le protocole "De la lutte et de la prévention de la maltraitance à la promotion de la bientraitance"

Votre Dossier

Tous les professionnels qui vous accompagnent sont soumis au secret professionnel.

Tous les éléments qui vous concernent sont donc confidentiels.

Votre dossier contribue à votre accompagnement.

Il est constitué d'éléments indispensables à un suivi personnalisé.

Il a pour objectif de vous suivre dans votre évolution et d'aider vos référents à mener avec vous des actions adaptées.

Vous avez le droit d'accéder à votre dossier.

Pour cela, vous devez faire une demande préalable écrite et adressée au directeur de l'établissement.

La consultation de votre dossier se fera avec le professionnel attaché à la partie dont vous souhaitez avoir connaissance.

Objets de valeurs

L'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable de perte ou de vol d'objets.

L'Apei de Lens et environs a signé tous les contrats d'assurance auprès du groupe Gras Savoye SEGA (responsabilité civile, multirisques (incendie, vol,...), responsabilité civile dépositaire,...).

Modalités de participation à la vie de l'établissement

Vous êtes invité à participer à la vie de l'établissement à travers notamment :

➤ **des réunions :**

- le Conseil de la Vie Sociale :

Il donne son avis et fait des propositions sur tous les sujets concernant le fonctionnement de l'établissement.

- la Commission de vigilance permanente :

Elle s'inscrit dans le cadre du Protocole « De la prévention et lutte contre la maltraitance à la promotion de la bientraitance ».

Elle évalue et fait le point sur les situations à risque.

Elle collecte et diffuse l'information et la documentation.

Elle émet des préconisations et transmet les observations à l'association.

- Commission restauration :

Elle se réunit deux fois par an.

Elle a pour objet l'amélioration des prestations de restauration.

➤ **des enquêtes de satisfaction** : vous pouvez y participer.

Vous pouvez être aidé pour la compléter par une personne de votre choix.

Adhésion associative

A votre entrée dans l'établissement, il vous sera proposé d'adhérer à l'Association.

Celle-ci vous assurera son aide dans vos différentes démarches.

Cette adhésion vous donne le droit de vote sur le fonctionnement de l'association lors de son assemblée générale.

Le montant de cette adhésion est fixé en Assemblée Générale, elle est prélevée tous les mois sur le bulletin de paie.

Les statuts de l'association et son règlement intérieur vous seront remis avec l'autorisation de prélèvement.

Cette adhésion vous permet de recevoir la revue spécialisée de l'Union nationale des Apei

vous informant de l'actualité qui vous concerne.

Contestation ou réclamation

Pour toute contestation ou réclamation, vous avez la possibilité de contacter le directeur ou le médecin de l'établissement.

Par ailleurs, les informations vous concernant restent confidentielles.

Elles sont traitées automatiquement

dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Recourir à la personne qualifiée

En cas de réclamation, de non respect de vos droits,
vous ou votre représentant légal pouvez contacter une personne qualifiée :
la liste de ces personnes est annexée à ce livret d'accueil.

Vous pouvez également recourir à Jacques Brelot, Président de l'Apei de Lens et environs,
Thomas Delreux, Directeur Général ou Pierre-Yves Dujardin, Directeur de l'établissement.



**Si vous ou une personne que vous connaissez se retrouve en situation de maltraitance,
vous pouvez appeler le 3977.**

Ce numéro est destiné :

- **Aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitements.**
- **Aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel.**



Annexes

Charte des droits et libertés personne accueillie

Charte des droits et de la dignité de la personne handicapée mentale

Règlement de Fonctionnement

Protocole « De la prévention et de la lutte contre la maltraitance à la promotion de la bientraitance »

Liste des personnes qualifiées

La personne de confiance